

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

Conseil municipal du 16 janvier 2020

**LE MAY-SUR-EVRE**

## **TABLE DES MATIERES**

### **INTRODUCTION**

#### **I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL**

#### **II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

II-A. Prévisions budgétaires nationales

II-B. Conséquences pour les collectivités

#### **III. LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL 2019**

III-A. Situation des finances au terme du budget de 2019

III-B. La section de fonctionnement

Les dépenses générales

Charges de personnel

Les recettes de fonctionnement

III-C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement

Les recettes d'investissement

III-D. L'endettement de la commune

#### **IV. ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS**

Fonctionnement

Investissement

#### **IV. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

#### **V. CONCLUSION**

## INTRODUCTION

Prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 06/02/1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Cette année est particulière, les élections municipales se déroulant en mars 2020. Le budget a donc été élaboré en fin d'année. Celui-ci pourra être amendé par l'équipe élue en mars 2020, par des décisions modificatives ou budget supplémentaire.

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

### Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques. Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant). L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (guerre commerciale, risque Brexit, taxes américaines sur des marchandises européennes en réponse aux subventions de l'UE à Airbus). Les développements récents de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec la possibilité d'un «accord intérimaire» sont positifs, mais l'issue du Brexit n'est toujours pas connue bien que le choc d'une sortie sans accord le 31 octobre ait été évité avec une nouvelle extension de l'article 50 jusqu'au 31 janvier 2020. Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008. Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. En septembre, la BCE a proposé un

ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des composantes domestiques de la demande.

### **Zone Euro : face aux risques externes et à la récession allemande**

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre. La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables. Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

### **Zone Euro : une croissance affaiblie mais pas de récession**

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure. Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance

au Royaume-Uni et dans la zone euro. De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste. Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

### **Zone Euro : BCE "ne jamais abandonner"**

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. Elle a ainsi annoncé :

- une diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, qui atteint désormais -0,50 %
- l'introduction d'un système à deux niveaux pour la rémunération des réserves (dans lequel une partie des avoirs excédentaires des banques en liquidités sera exemptée du taux de la facilité de dépôt négative)
- la reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)
- un assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III): avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans

Lors de la réunion d'octobre, dernière de l'ère Draghi, la BCE n'a pris aucune décision, le communiqué rappelant simplement les décisions prises à la réunion de septembre et soulignant que les risques pour l'économie continuaient à être perçus à la baisse. M. Draghi a toutefois quitté la présidence sur un message « ne jamais abandonner ».

## II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

### II-A. PREVISIONS BUDGETAIRES NATIONALES

#### **Une croissance résiliente face aux risques extérieurs**

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019. L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres. D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

#### **Une solide dynamique intérieure**

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits). Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à

partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

## **II-B. CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES**

### **Concours financiers de l'Etat : une quasi stabilité**

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à environ 90 % de quatre dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

### **Un niveau de DGF stabilisé en 2020**

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %). Les PSR, qui s'élèvent à 40,898 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,8 % par rapport à la LFI 2019. La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26,802 Milliards €.

### **Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales**

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus). Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications. Le PLF propose quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :



- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées

*Plusieurs amendements demandent la revalorisation des bases de TH pour l'année 2020 sur la base de l'inflation prévisionnelle de 2019. Le ministre de l'action et des comptes publics indique être favorable à une revalorisation de 0,9 %.*

### **Réforme fiscale**

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

#### ► Pour les communes (hors ville de Paris)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

### **Les impacts de la suppression de la TH sur les autres taxes**

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restant. La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu. Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.

## **Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels**

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales. Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel

Le PLF prévoit :

- une révision initiale : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social. En 2025, de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Les impositions établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 tiendront compte de cette révision.
- un dispositif de mise à jour des évaluations afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.

### III. LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL 2019

#### III-A. SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET DE 2019

Les résultats définitifs de l'année 2019 ne sont pas connus à ce jour. Cependant, quelques tendances apparaissent déjà. La commune devrait avoir réalisé un volume global de dépenses de 5 228 547 € environ, décomposé ainsi :

- Section de fonctionnement : + 492 000 € au 31/12/2019
  - dépenses : 3 048 000 € (2018 : 2 871 736 €)
  - recettes : 3 540 000 € (2018 : 3 397 580 €)
  
- Section d'investissement : + 87 399 € au 31/12/2019 (hors RAR)
  - dépenses : 2 180 547 € (2018 : 1 370 378.40 €)
  - recettes : 2 267 946 € (2018 : 1 989 725.27 €)

#### III-B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### LES DEPENSES GENERALES

De manière globale, les dépenses générales de la commune ont augmenté. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Charges de personnel (salaires, cotisations, assurances)
- Contribution au SDIS
- Energie
- Alimentation
- Entretien des espaces verts, des bâtiments, etc.

Cette année encore, le taux de réalisation des dépenses de la section de fonctionnement devrait représenter des valeurs proches des inscriptions budgétaires (cet indicateur permet d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires initiales et la maîtrise des dépenses opérées sur l'exercice).

**CHARGES DE PERSONNEL**Effectifs de la commune au 31/12/2019 :

- Fonctionnaires titulaires : 27
- Fonctionnaires stagiaires : 0
- Contractuels de droit public : 31 dont 7 CDI

Rémunération et cotisations au 01/01/2018

SMIC horaire : 10.03 € soit 1 521.22 €/mois brut

Durée effective du travail dans la commune : 35h/semaine

Evolution de la rémunération principale au chapitre 012 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 228 916 €	1 252 436 €	1 288 563 €	1 299 358 €	1 257 564 €	1 323 177 €
Moins les remboursements de Sécurité Sociale et d'assurance de personnel					
1 184 298 €	1 231 677 €	1 232 037 €	1 230 555 €	1 222 298 €	1 237 760 €

Les charges de personnel augmentent notamment du fait de la hausse de la masse salariale.

Les raisons de cette augmentation sont dues à la mise en exploitation de nouveaux bâtiments municipaux imposant des heures d'entretien supplémentaires, la viabilisation de nouvelles tranches du quartier de La Baronnerie avec son corollaire d'espaces verts et un service "Animation" en croissance constante. Enfin, les remplacements des agents en arrêt maladie permettent grâce à la couverture des risques statutaires, une hausse des remboursements liée à ces arrêts (+ 43 %)

- L'Exeko - 17h30 d'entretien/hebdomadaire
- La Maison de Santé Pluridisciplinaire - 10h00 d'entretien/hebdomadaire.
- Espaces Verts de La Baronnerie - 40h00 d'entretien/hebdomadaire.

Heures supplémentaires : environ 320 heures en 2019, notamment pour le Week-End Jeunesse, Carisports et le Vide Greniers.

Les retraites

- Régime spécial (C.N.R.A.C.L.)
  - Cotisation agent : 10.83 % (sans changement)
  - Contribution employeur : 30.65 % (sans changement)

- Régime général

Vieillesse déplafonnée :

- Cotisation agent : 0.40 % (sans changement)
- Contribution employeur : 1.90 % (sans changement)

Vieillesse plafonnée :

- Cotisation agent : 6.90 % (sans changement)
- Contribution employeur : 8.55 % (sans changement)

- I.R.C.A.N.T.E.C. : Evolution des taux de cotisations

	Tranche A agent	Tranche A employeur	Tranche B agent	Tranche B employeur
Du 01/01/2017 au 31/12/2017	2.80 %	4.20 %	6.95 %	12.55 %
Du 01/01/2018 au 31/12/2018	2.80 %	4.20 %	6.75 %	12.35 %
Du 01/01/2019 au 31/12/2019	2.80 %	4.20 %	6.75 %	12.35 %
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	2.80 %	4.20 %	6.75 %	12.35 %

Evolution des contributions

- CNFPT : 0.90 % (sans changement)
- CDG : 0.85 % (sans changement)

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment les dispositions prévues par les Lois de Finances, l'évolution des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux, la modification structurelle des participations reçues.

Le chapitre des dotations et participations est toujours préoccupant, et a de nouveau subi une baisse en 2019, compte tenu des mesures nationales concernant les collectivités locales, indiquées précédemment. La DGF, principale dotation allouée par l'Etat n'aura cessé de diminuer entre 2014 et 2019. Annoncée comme l'année de la stagnation, 2019 a vu notre DGF diminuer à nouveau :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prév. 2020
717 231 €	638 841 €	551 976 €	494 823 €	473 689 €	456 106 €	441 000 €

- L'atténuation des charges représente le remboursement des congés maladie des agents territoriaux. L'évolution de ce chapitre varie selon les absences des agents.
- En ce qui concerne les produits de service, le montant varie en fonction du prix payé par les usagers pour l'utilisation de certains services publics : cantine scolaire, centre aéré, et manifestations culturelles.
- Les impôts et taxes perçus par la commune concernent les taxes directes suivantes :
  - Taxe d'habitation
  - Taxe foncière bâtie
  - Taxe foncière non bâtie
  - Taxes d'urbanisme
  - Droits de place (marchés)

Ce chapitre doit bénéficier des augmentations des bases fiscales déterminées par les services fiscaux avant application des taux communaux, qui seront quant à eux maintenus en 2020. L'Agglomération fixera quant à elle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qu'elle encaissera directement, ce qui impactera directement les foyers fiscaux (l'Agglomération n'a pas voté de variation pour 2019).

Concernant le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC), le nouveau périmètre de l'Agglomération au 01/01/2017, a permis à la commune d'en être encore bénéficiaire en 2019 avec un différentiel recettes/dépense de + 28 774 €.

Quant à l'Attribution de Compensation (AC) et au regard des transferts de charge relatifs au PLUI et l'entretien de la voirie extra-muros opérés par l'Agglomération, elle se définit comme suit :

Attribution de compensation	2017	2018	2019	Prév. 2020
	545 783 €	545 783 €	545 783 €	545 783 €

De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendant à diminuer, une grande rigueur doit s'imposer en matière de dépenses communales. Des arbitrages devront être réalisés par la Municipalité, tout en accordant la priorité à l'hygiène et sécurité, l'enfance, l'amélioration de la qualité de vie des Maytais, et le maintien des taux de fiscalité locale malgré le flou actuel de la réforme de la taxe d'habitation.

### III-C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre puisqu'elles représentent l'aboutissement des grands projets menés. En 2019, les dépenses d'investissement ont concerné essentiellement :

- Les travaux de L'Exeko et de la bibliothèque
- La rénovation du clocher et la cloche n°02
- L'effacement des réseaux rue Tessèdre

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES EQUIPEMENT	1 408 111 €	699 431 €	711 603 €	621 316 €	1 237 635 €	2 048 207 €
REMBT CAPITAL	97 970 €	101 289 €	104 669 €	107 983 €	81 394 €	132 340 €
TOTAL	1 506 081 €	800 720 €	816 272€	729 299 €	1 319 029 €	2 180 547 €

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

De manière générale, les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- Les subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (les principaux partenaires de la commune sont l'Agglomération du Choletais et le Conseil départemental et l'Etat).
- Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements pris en compte en 2018.
- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, maintenue au taux de 2.5 %.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SUBVENTIONS	170 161 €	205 033 €	31 140 €	0 €	9 727 €	541 634 €
EMPRUNT	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	150 000 €
FCTVA	86 413 €	203 594 €	96 645 €	102 364 €	71 843 €	185 305 €
VIREMENT STO FONCT/INVEST	567 488 €	482 229 €	551 871 €	508 799 €	582 377 €	425 843 €
TA	8 346 €	14 190 €	18 605 €	19 580 €	17 330 €	11 707 €
TOTAL	832 408 €	905 046 €	698 261 €	630 743 €	1 681 277 €	1 314 489 €

### III-D. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

- Encours dette = ratio dette totale de la commune / habitant
- Annuité = dette annuelle par habitant par rapport au ratio de désendettement (basé sur l'autofinancement de la commune)

Le recours à l'emprunt permet à la commune de présenter un niveau d'endettement faible. Avec 394 € par habitant au 31/12/2019 (384 € en 2018),



l'encours de la dette par habitant se situe toujours en-dessous de la moyenne de la strate (762 €).

Ces chiffres confirment la bonne santé financière de la commune, découlant d'une gestion saine et maîtrisée. Malgré la dégradation des indicateurs financiers, tant au niveau mondial que national, la commune investit en gérant au mieux sa dette. A ce titre, la commune peut se prévaloir d'un ratio de désendettement bas. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette grâce à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement.

La commune mettrait 3.3 années pour solder l'ensemble de ses emprunts grâce à l'autofinancement dégagé sur 2019. Cette durée est très raisonnable : le seuil de vigilance se situe autour de 10/11 ans ; au-delà une collectivité se trouve en situation critique, vu que les durées de remboursement d'emprunt sont généralement de 15 ans.

## IV. ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS

Le budget 2020 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement
- maintien des taux d'imposition
- poursuite des investissements communaux

### FONCTIONNEMENT

En 2020, la réforme de la taxe d'habitation et ses inquiétudes légitimes quant à la pérennité de sa compensation par l'Etat, les taux d'imposition communaux seront majorés de 1.5 %, il sera donc proposé le vote des taux suivants :

- 15.40 % pour la taxe d'habitation
- 22.98 % pour la taxe du foncier bâti
- 44.26 % pour la taxe du foncier non bâti

Les dotations et participations devraient encore connaître une légère baisse qui ne pourra être compensée par le dynamisme des bases des impôts locaux et la variation du nombre de contribuables sur la commune.

Les charges de fonctionnement devront quant à elles obligatoirement être maîtrisées.

### INVESTISSEMENT

Un programme ambitieux pluriannuel d'investissements a été mis en place en 2014 et a conduit la commune à initier de gros chantiers de voirie, de restructuration et de rénovation. L'année 2019 a vu la livraison des chantiers les plus importants :

- L'Exeko (09/2019)
- La Maison de Santé Pluridisciplinaire (11/2019)
- La Bibliothèque (12/2019)

Le programme 2020 se concentrera sur les rénovations de voirie, de bâtiments et des acquisitions foncières.

En 2020, les grands projets d'investissements seront les suivants :

- Boulevard de la Baronnerie (participation financière)
- Eglise Saint Michel
- Vidéoprotection

Les actions de proximité sont également prévues :

- Entretien récurrent de voirie
- PAVE : La commune continuera ses efforts de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Entretien et aménagement de l'école laïque Jean Moulin : les travaux de rénovation nécessaires continueront.

Le Développement du territoire :

- L'agriculture : la commune continuera à soutenir les agriculteurs maytais, acteurs majeurs du développement économique local.
- Un accompagnement, des artisans et commerçants, auprès des services de l'agglomération sera poursuivie afin de favoriser leurs installations sur le territoire de la commune.
- Les voiries des tranches 3 et 4 seront finalisées.
- La viabilisation des tranches 5, 6 et 7 de la ZAC de la Baronnerie a été lancée en 2019 et les premières constructions débuteront en 2020.

## V. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

	Réalisé 2019	Budget 2020 + RAR	2021	2022	2023	2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Excédent de fonctionnement	382 000 €	225 000 €	275 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Excédent de fonctionnement N-1	425 844 €	382 000 €	-	-	-	-
FCTVA	185 305 €	324 000 €	131 290 €	37 729 €	37 729 €	37 729 €
Taxe d'aménagement	11 707 €	15 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Subventions	541 635 €	77 000 €	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement N	-	225 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Amortissements	218 468 €	238 310 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	200 000 €
Emprunts nouveaux	150 000 €	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-	-	-
Excédent antérieur reporté	680 988 €	87 399 €	-	-	-	-
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 267 946 €</b>	<b>1 348 709 €</b>	<b>632 290 €</b>	<b>563 729 €</b>	<b>563 729 €</b>	<b>563 729 €</b>
Déficit antérieur reporté	-	-	-	-	-	-
Remboursements d'emprunts	132 340 €	149 000 €	149 404 €	150 417 €	151 460 €	152 533 €
Remboursements emprunts nouveaux	-	-	-	-	-	-
Réserves pour investissements	-	49 682 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Subventions versées	772 €	775 €	-	-	-	-
Opérations d'ordre - Travaux en régie	52 506 €	28 900 €	-	-	-	-
<b>MATERIELS</b>	<b>267 365 €</b>	<b>199 006 €</b>	<b>92 000 €</b>	<b>92 000 €</b>	<b>92 000 €</b>	<b>92 000 €</b>
<b>TRAVAUX</b>	<b>80 514 €</b>	<b>289 096 €</b>	<b>123 000 €</b>	<b>123 000 €</b>	<b>123 000 €</b>	<b>123 000 €</b>
<b>URBANISME</b>	<b>-</b>	<b>12 100 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>GRANDS PROJETS</b>	<b>1 647 049 €</b>	<b>620 150 €</b>	<b>126 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>503 663 €</b>
Eglise	13 421 €	71 000 €	-	-	-	-
Rue Tesseidre - Effacement Réseaux	13 237 €	15 000 €	-	-	-	-
Ferme de la Baronnerie	-	10 000 €	-	-	-	-
Accessibilité des bâtiments	-	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
L'Exeko	1 556 627 €	18 000 €	-	-	-	-
Boulevard de la Baronnerie	-	200 000 €	111 000 €	-	-	-
Foncier ex-déchetterie	-	120 000 €	-	-	-	-
Aménagement de la RD147	707 €	-	-	-	-	-
Mobilier L'Exeko + Bibliothèque	42 141 €	23 000 €	-	-	-	-
Véhicules	-	67 700 €	-	-	-	-
Parkings du stade	20 917 €	3 100 €	-	-	-	-
Parking Humeau	-	-	-	-	-	-
Acquisition + déconstruction "Tricoire"	-	77 350 €	-	-	-	-
Enveloppe non affectée	-	-	-	-	-	488 663 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 180 547 €</b>	<b>1 348 709 €</b>	<b>540 404 €</b>	<b>430 417 €</b>	<b>431 460 €</b>	<b>921 196 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>87 399 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>91 886 €</b>	<b>133 312 €</b>	<b>132 269 €</b>	<b>- 357 467 €</b>
<b>TRESORERIE</b>	<b>469 399 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>91 886 €</b>	<b>225 198 €</b>	<b>357 467 €</b>	<b>0.00 €</b>

## V. CONCLUSION

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales reste une source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est toujours pas avérée.

Concernant l'investissement, après les gros dossiers structurants, nous resterons réactifs aux attentes légitimes de la population et continuerons à investir pour améliorer la qualité de vie de tous.

Il est donc indispensable d'entreprendre des projets, certes moins visibles mais tout aussi indispensables afin de maintenir l'attractivité de notre commune.

Malgré l'inquiétude relative à la pérennité des diverses dotations de l'Etat, la Ville s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à ses administrés tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement très raisonnable.